

ANNEXE .PRESS - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .PRESS

version n° 2.1 du 17 mars 2026

En complément du Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PRESS supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de Notre Site Web. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le Contrat d'enregistrement de noms de domaine notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .PRESS.1. Organisation du nommage

.PRESS est une extension générique. Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour l'extension .PRESS sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
Radix FZC : <http://radixregistry.com>
- Opérateur technique du registre :
Tucows : <https://tucowsdomains.com>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .PRESS.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PRESS Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PRESS, définies par l'ICANN et le Registre, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques du Registre :
<https://radix.website/policies>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .PRESS. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .PRESS est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/press>

Article .PRESS.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/press/info>

Les .PRESS sont ouverts à tous.

Article .PRESS.4. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

- contrat entre l'ICANN et le Registre (specification 5. schedule of reserved names) :
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/press>,
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de

deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Article .PRESS.5. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .PRESS.6. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/press>

Vous acceptez expressément que les frais d'enregistrement et de renouvellement sont variables et peuvent être différents selon le nom de domaine, cela inclus notamment les noms de domaine « premium ».

Les tarifs spécifiques applicables aux noms de domaine « premium » Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .PRESS.7. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données Whois publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .PRESS.8. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .PRESS, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :

<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>

- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .PRESS.9. Transfert (changement de Registrar)

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve aux règles applicables aux transferts établies par l'ICANN :

<https://www.icann.org/resources/pages/transfers-2012-02-25-en>

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration).

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .PRESS.10. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .PRESS.11. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .PRESS.12. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives à la vie privée, à la collecte et la divulgation des données personnelles, à la protection des consommateurs (notamment relatives aux pratiques trompeuses et déceptrices, à l'équité en matière de prêts), au recouvrement de créances, l'agriculture biologique et aux réglementations financières.

Dans le cas où Vous utilisez Votre nom de domaine pour collecter et stocker des données sensibles sur la santé ou des données financières, Vous Vous engagez à implémenter les mesures de sécurité raisonnables et appropriées en fonction du service offert et telles que définies par la loi.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, Tucows et leurs sous-traitants, ainsi que leur directeurs, administrateurs, préposés, sociétés affiliées et agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou de tout manquement au présent contrat. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .PRESS.13. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire tout nom de domaine ou toute transaction :

- en application des stipulations adoptées par toute entité reconnue comme faisant autorité dans le domaine d'Internet (i.e : RFC ...),
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre et du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité civile ou pénale du Registre et de ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, directeurs et préposés ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- pour non paiement des frais au Registre.

-fin de l'annexe .PRESS-